



**PROVINCE DE QUÉBEC  
CANTON DE WENTWORTH**

**AVIS PUBLIC AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ  
DU CANTON DE WENTWORTH**

Je, soussignée, donne avis que le Règlement numéro 2022-005, «*Règlement pour établir une tarification pour la fourniture de biens et de services*», a été adopté lors de la séance ordinaire tenue le 7 février 2022.

Les tarifs établis par le présent règlement sont applicables à tous les biens, services, ou activités mentionnés au règlement et dispensés par la municipalité du Canton de Wentworth.

Ce règlement peut être consulté sur notre site Web à [www.wentworth.ca](http://www.wentworth.ca) ou en communiquant avec le Bureau municipal durant les heures normales de bureau au (450) 562-0701 ou par courriel à [info@wentworth.ca](mailto:info@wentworth.ca).

Donné à Wentworth ce 11<sup>ième</sup> jour de février 2022.

---

Natalie Black,  
Directrice générale et greffière-trésorière